

L'église des Récollets de Rouffach

Le terme « Récollets » désigne une branche de l'ordre franciscain, née d'une réforme menée au XV^e siècle. Il signifie « recueillis ».

Les Franciscains sont établis à Rouffach à la fin du XIII^e siècle et accueillent cette réforme vers 1435.

En Alsace, cette branche des Franciscains était implantée dans plusieurs villes (du sud au nord de l'Alsace), dont Rouffach (vers 1435) et Saverne (1486), mais aussi Strasbourg (église de la Citadelle et église Saint-André, toutes deux disparues, en 1735 et 1746).



Détail de la vue de Rouffach, parue dans Sebastian Münster, Cosmographia, 1548.

Le couvent est désigné par les mots Minores et Barfüßer (désignation des Franciscains en latin et en allemand) est fermé sur la rue par un grand mur percé d'une porte en plein cintre. On a fait figurer un large clocher à flèche sur le pignon ouest, clocher qui n'a peut-être pas existé.

Qui sont les Récollets ?

Les Récollets font partie des ordres mendiants. Les premiers moines, souhaitant vivre dans la solitude et dans la pauvreté, apparaissent en Egypte au II^e siècle. Ce mode de vie, qui passe rapidement pour être le plus proche de l'idéal chrétien (rechercher les valeurs du Ciel et rejeter celles du monde), se développe à partir du V^e siècle en Europe. Des hommes et des femmes vivent en commun dans des abbayes, sous l'autorité d'une abbesse ou d'un abbé, en suivant une règle qui fixe les devoirs de chacun, les horaires, le mode de vie. À partir de 816, la règle écrite pour ses moines par Benoît de Nursie est imposée par l'empereur Louis le Pieux à toutes les abbayes de l'empire : c'est la règle bénédictine.

Les abbayes jouent rapidement un rôle très important dans la société. Leur enrichissement provoque une réaction autour de 1200 avec l'apparition de deux ordres : l'ordre des Prêcheurs (les Dominicains, du nom de leur fondateur saint Dominique), l'ordre des frères mineurs (les Franciscains, du nom de leur fondateur saint François d'Assise).

Ces deux ordres sont qualifiés de « mendiants » : la pauvreté est revendiquée ; à l'origine les frères ne vivent que des aumônes qu'on leur fait. Les couvents sont fondés dans les villes, car les frères dominicains ou franciscains se consacrent à l'apostolat : prédication, confession, conseils spirituels... Une branche féminine apparaît en même temps que la branche masculine.

Les Récollets assurent également le suivi spirituel de groupes de laïcs, les tertiaires, qui forment le tiers-ordre (littéralement : le troisième groupe après les frères et les sœurs).

La tenue des Récollets ne diffère pas de la tenue franciscaine : une tunique de toile grise ou brune, avec un scapulaire (sorte de tablier qui tombe devant et dans le dos) et un capuchon.

Différence entre les ordres rattachés à la règle bénédictine et les ordres mendiants :

	<i>Règle bénédictine</i>	<i>Règles des ordres mendiants</i>
<i>Dénomination des religieux</i>	Moines / moniales	Frères / sœurs
<i>Mode de vie</i>	Vie retirée du monde	Pour les frères, vie pastorale ; vie cloîtrée pour les sœurs
<i>Nom de l'institution</i>	Abbaye	Couvent
<i>Implantation de l'institution</i>	Monastère le plus souvent fondé dans un lieu désertique	Couvent fondé dans une ville
<i>Dénomination du supérieur</i>	Abbé ou abbesse	Prieur / prieure chez les Dominicains Gardien chez les Franciscains

Les couvents des ordres mendiants répondent à un **plan-type simple et fonctionnel**.

L'église : c'est une vaste salle rectangulaire, ouverte aux laïcs, avec un chœur séparé de la nef par une clôture : le jubé.

La communauté se réunit dans le chœur pour chanter l'office : matines, laudes, tierce, sexte (midi), none, vêpres, complies.

Les bâtiments conventuels (l'adjectif *conventualis* vient du latin *conventus* : communauté vivant ensemble) forment un rectangle sur un flanc de l'église. La cour centrale est bordée d'une galerie de circulation : le cloître.

On y trouve les parloirs, la salle de réunion de la communauté (salle capitulaire), la cuisine, le réfectoire, le cellier, la bibliothèque, à l'étage les cellules (chambres des frères ou des soeurs).

Des bâtiments de service (ferme, buanderie...) se situent à l'extérieur du rectangle.

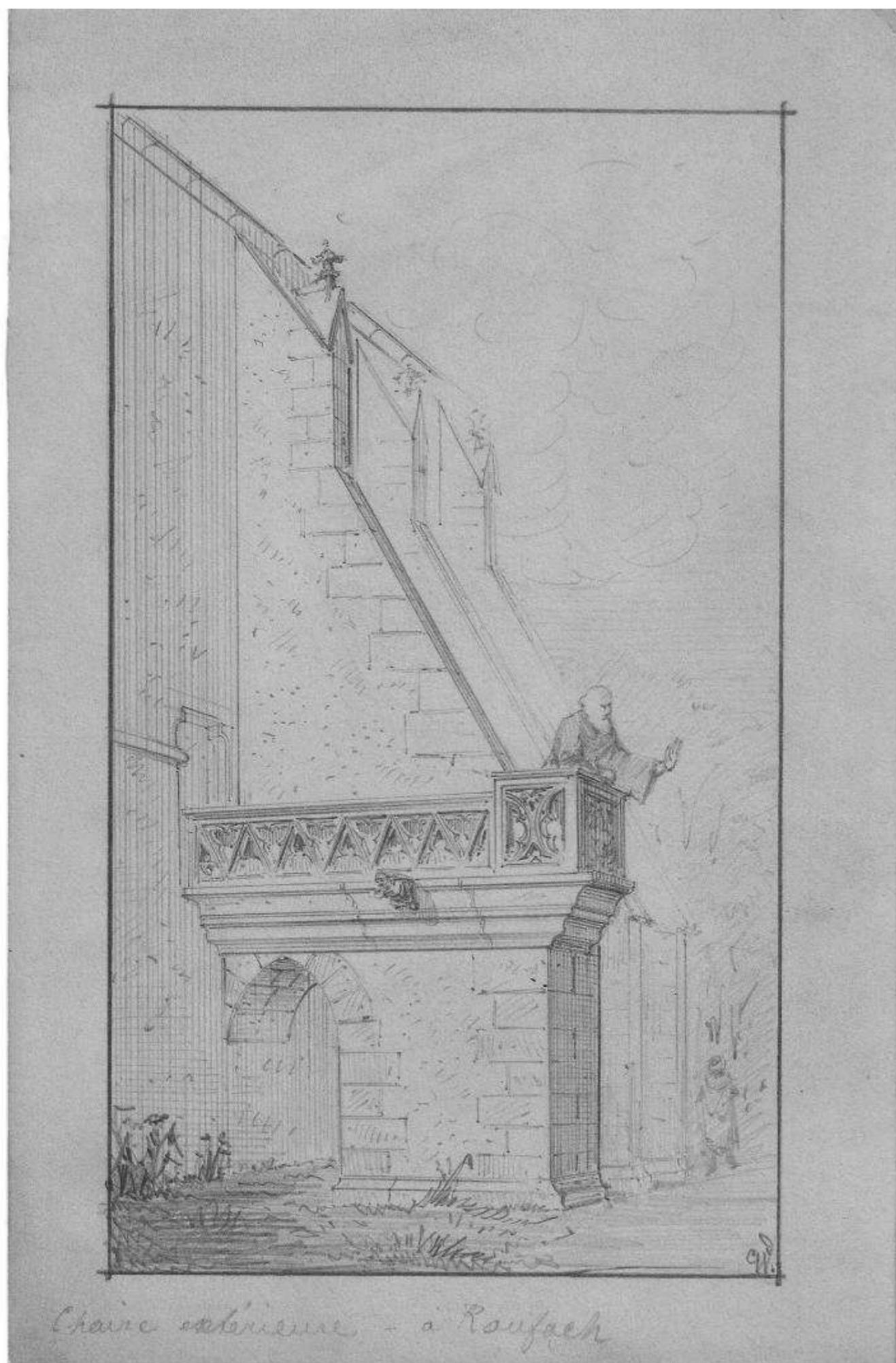
À Rouffach, les bâtiments conventuels subsistent en partie : le corps Est, sur la rue, a été modifié au XIX^e siècle (pour abriter le tribunal cantonal). Le corps Ouest (vers la montagne) a été démoli après un incendie : il en subsiste les arcades du cloître.



Galerie Ouest du cloître

La caractéristique des églises des ordres mendiants réside dans leur vaste nef, très lumineuse, destinée à accueillir les fidèles et à prêcher. La nef est plafonnée, seul le chœur reçoit, parfois, une voûte.

À Rouffach, la de prédication pouvait être exercée à l'extérieur, à partir de la chaire installée sur l'un des contreforts de la nef.



Dessin de la chaire, par l'architecte Charles Winkler, fin XIX^e siècle.

L'église des Récollets de Rouffach est orientée : le chœur est dirigé vers l'est, vers le soleil levant, symbole du Christ ressuscité. Cet usage est cependant abandonné à partir du XVII^e siècle.

Cela explique pourquoi le chœur donne sur la rue et non pas le pignon de la nef.

La porte de l'église par où passent les laïcs se trouve pratiquée dans le côté nord de la nef et non pas dans le pignon Ouest. Celui-ci donne sur le jardin du couvent et donc dans la zone réservée aux frères.



Le tableau du maître-autel représente le martyre de sainte Catherine. Catherine d'Alexandrie est martyrisée à cause de sa foi. Ses bourreaux essayent de la déchiqueter avec une roue dentée ; celle-ci se brise. Catherine est alors décapitée.

Les monuments funéraires

Autre particularité de l'église des Récollets de Rouffach : un petit prieuré dédié à Saint-Valentin passe aux chevaliers de l'ordre teutonique. Ceux-ci concluent un accord avec les Récollets qui leur concèdent la partie occidentale de l'église pour y enterrer leurs morts. La place ne suffisant pas, les chevaliers obtiennent de pouvoir agrandir l'église d'une travée vers l'ouest.

Dès l'époque mérovingienne, on prend l'habitude **d'enterrer les morts** à proximité immédiate des églises, ou même dans les églises pour les personnes les plus importantes. Cet usage se maintient jusqu'au XVIII^e siècle.

Les corps sont d'abord placés dans des sarcophages (cercueils en pierre fermés d'un couvercle), puis dans des cercueils en bois. Une dalle portant le nom du défunt, la date de sa mort, parfois ses armoiries ou sa représentation est parfois mise en place sur le lieu de l'inhumation. Certains monuments funéraires portent également une ou deux lettres : la lettre d'obituaire, sorte de référence qui renvoie à un registre : l'obituaire. Celui-ci donne, pour chaque jour de l'année, le nom des défunts pour lesquels il faut prier.

Aux Récollets, la plupart des dalles date du XVIII^e siècle. Leur usure vient du fait que l'on marchait dessus, malgré le fort relief de certaines sculptures.



La chapelle du comte-chanoine

Un personnage se fait construire au début du XVII^e siècle une chapelle funéraire : le comte Eberhard de Manderscheid-Blankenheim : il s'agit d'une pièce à deux travées, accolée contre le flanc nord de l'église, en contrebas du chœur plus élevé d'environ un mètre. Elle porte la date de 1607.

Le comte est chanoine de la cathédrale de Strasbourg. Rouffach appartient alors aux domaines seigneuriaux de l'évêque de Strasbourg : c'est la capitale d'une seigneurie, l'*Obermundat*. Ce chanoine est frère de l'évêque Jean de Manderscheid et participe à la gestion de cette seigneurie.

Un grand caveau voûté est creusé sous la chapelle : on y accède par une ouverture et un escalier, fermés par une dalle. Une large ouverture permet de voir le maître-autel.





Le monument funéraire du chanoine Eberhard de Manderscheid.

Les transformations du XVIII^e siècle

Le XVIII^e siècle est un siècle de paix et de prospérité pour toute l'Alsace : on reconstruit alors les maisons et les églises en les mettant au goût du jour.

L'église des Récollets est alors modernisée. On abat le jubé, ce qui permet de libérer la vue sur le maître-autel. Le mobilier est entièrement renouvelé. De part et d'autre de l'arc triomphal, deux autels latéraux, sans doute plus anciens que le maître-autel, sont érigés. Une chaire est placée dans la nef.



Fronton de l'autel latéral nord.

Des confessionnaux et un orgue trouvaient place dans la nef et sur la tribune, ainsi que des stalles pour les frères le long des murs du chœur.



Le culot de la cuve de la chaire représente une pomme de pin.

Le décor en stuc

À ce mobilier s'ajoute le décor en stuc : au plafond (il reste dans le chœur un grand motif en coquille, au-dessus du maître-autel) et surtout sur les colonnes de la nef.

Le mode de fixation de ce décor sur les colonnes est apparent en plusieurs endroits : des tiges de métal permettent d'accrocher le décor composé de quatre têtes d'anges.



Les peintures murales

Aujourd'hui, l'église est badigeonnée dans un coloris monochrome. Mais on voit apparaître en plusieurs endroits des peintures murales de différentes époques.



Le mont des Oliviers ou jardin de Gethsémani est le lieu où Jésus attend son arrestation avant sa condamnation (à gauche de la porte).



La Vierge est représentée dans une mandorle : forme en amande d'où sortent des rayons. Elle est couronnée et porte l'Enfant Jésus (mur sud, derrière la chaire).

L'église des Récollets de Rouffach a été fermée et vendue à l'époque de la Révolution. Sous Napoléon I^{er}, elle est rendue au culte et devient une chapelle paroissiale. Désaffectée après 1950, elle est fouillée dans les années 1982-1983. Elle attend aujourd'hui une nouvelle destinée.

Les bâtiments conventuels sont affectés au tribunal cantonal au XIX^e siècle, jusqu'à sa suppression en 1959. Ils ont ensuite abrité le centre de gérontologie, les Archives municipales, des associations, le centre de gestion rural et les collections de l'Association pour la conservation du patrimoine religieux en Alsace.



Le site des Récollets, vers 1950.